

N°2025-003

Département de la
Seine-Saint-Denis
Arrondissement du
Raincy
Canton de Sevran

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE SEVRAN**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Sevran, également convoqué le 08 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Madame Danièle ROUSSEL, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Naïma HAMDAOUI

| | |
|----------------------------------|---|
| Présents : | Danièle ROUSSEL, Bachir BESSAHA, Jacques DUFOUR, Benoît LEMAITRE, Dominique MERIGUET, Ivette SELEMAMI, Martine PATRON-CHALUBERT, Naïma HAMDAOUI |
| Excusé : | Stéphane BLANCHET |
| Assistaient à la séance : | Graziella JACCOD, Laurence MAILLARD, Adeline OLIVIER |
| Objet : | Convention entre l'Association Nationale Des Epiceries Solidaires (ANDES) et le CCAS de Sevran pour son épicerie locale |

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-5 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°02 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 28 juillet 2020 délégant au Président, l'ensemble des attributions prévues par l'article 21 du décret n°95-562 modifié, et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT les orientations de la Ville de Sevran en matière d'Action Sociale et Solidaire, mais aussi sa volonté de soutenir la population en situation de précarité dans l'accès à une alimentation saine et durable ;

CONSIDERANT la nécessité de l'épicerie sociale du CCAS de Sevran à rechercher, diversifier ses circuits d'approvisionnement ;

CONSIDERANT la proposition de l'ANDES de mettre à disposition son pôle d'approvisionnement et son réseau de d'acteurs de l'aide alimentaire en produits frais et produits d'hygiène ;

CONSIDERANT la proposition de l'ANDES d'attribuer une enveloppe financière annuelle de 11.120,00 euros ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré

| | | |
|-------------------------|---------|-----------|
| Adopte par | 08 Voix | Unanimité |
| Présents ou représentés | 08 Voix | |
| Exprimés | 08 Voix | |
| Pour | 08 Voix | |
| Contre | 0 Voix | |
| Abstention | 0 Voix | |
| NPPV | 0 Voix | |

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de partenariat entre l'ANDES et le CCAS de Sevran durant la période de validité de la convention ainsi que tous les actes y afférant.

ARTICLE 2 : La Directrice du CCAS et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération :

- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevran dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois

à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;

- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Copie sera adressée à :

Association Nationale des Epiceries Solidaires
Monsieur le Comptable Public

Le Maire, Président du CCAS

Blanchet
Stéphane BLANCHET



29 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025



ID : 093-219300712-20251229-CCAS__4-DE